



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 24

dont 7 pouvoirs

VOTE : délibération adoptée avec

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

INTERCOMUNALITE
Syndicat Mixte à la carte
pour l'Aménagement de
la Vézère (SIAV)

Modification des statuts

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROENDO, Sylvie POLOMACK Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI.

EXCUSES :

André CHASTAN (pouvoir donné à Alain ISELIN), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Carine PERRIER (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAUX.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu la délibération du Comité Syndical mixte à la carte pour l'Aménagement de la Vézère (SIAV) du 18 septembre 2025 approuvant les modifications de ses statuts et son Règlement Intérieur ;

Vu les nouveaux statuts et le règlement intérieur du SIAV annexés à la présente ;

Considérant que l'ensemble des dispositions modifiant les statuts et le règlement intérieur du SIAV a été présenté à l'assemblée délibérante ;

Considérant que tous les membres du SIAV sont appelés à délibérer sur ces nouveaux statuts ;

Considérant que l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue à compte de l'installation de la nouvelle mandature en 2026 ;

Après avoir pris connaissance des différentes modifications apportées aux statuts et au règlement intérieur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les modifications des statuts et du règlement intérieur du Syndicat mixte à la carte pour l'Aménagement de la Vézère (SIAV), tels qu'annexés à la présente délibération.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 27 novembre 2025,

Le Maire,


Alain LAPACHERIE